

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-001

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

27-2023-01-02-00001 - ARRÊTÉ D3 SIDPC 22 46 PORTANT DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉPARTEMENTAL A LA GESTION DES CONSÉQUENCES DES CATASTROPHES NATURELLES ET A LEUR INDEMNISATION DU DÉPARTEMENT DE L'EURE (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2023-01-02-00001

ARRÊTÉ D3 SIDPC 22 46 PORTANT
DÉSIGNATION D' UN RÉFÉRENT
DÉPARTEMENTAL A LA GESTION DES
CONSÉQUENCES DES CATASTROPHES
NATURELLES ET A LEUR INDEMNISATION DU
DÉPARTEMENT DE L'EURE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Interministériel de
Défense et de Protection Civile

Arrêté n° D3 SIDPC 22 46 portant désignation d'un référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation du département de l'Eure

Vu le code des assurances, et notamment son article L.125-1-2 ;

Vu la circulaire n° NOR IOME2224091C du 24 octobre 2022 relative à la désignation de référents à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Simon BABRE en qualité de préfet de l'Eure ;

ARRÊTE

Article 1er : Mme Catherine VALLEE, attachée d'administration de l'Etat, chargée de mission au SIDPC, est nommée référente départementale à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation.

Article 2 : Une lettre de mission, précisant les attributions et les moyens du référent départemental à la gestion des conséquences des catastrophes naturelles et à leur indemnisation, sera adressée à Mme Catherine VALLEE.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département, notifié à l'intéressée et adressé pour information au directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises du ministère de l'intérieur.

Évreux, le **02 JAN. 2023**

Le préfet

Simon BABRE